



Litige agence - ex acheteur

Par **FRAMY**, le **19/02/2014** à **09:52**

bonjour,

Nous avons signé une promesse de vente pour vendre la maison familiale (ma mère et mes frères et sœurs), l'acheteur s'est désisté à la dernière minute. L'agence a refusé de lui rendre la provision de 10 000 euros versées indiquant que les documents de refus de banque n'étaient pas des documents originaux. A ce jour l'acheteur nous envoie un huissier en demandant si on s'oppose à la restitution de la somme versée; nous avons répondu que cela ne nous concernait plus. Dernièrement mon frère a reçu une lettre recommandée le convoquant au tribunal de grande instance

Que devons nous faire, nous n'avons aucun parti pris, nous n'avons pas déposé de recours auprès de cet acheteur, et n'avons pas de lien avec l'agence avec qui il est en procès.

Devons nous faire un courrier, devons nous ne rien répondre ?? merci pour vos conseils